

Commission n°23 du Conseil communal

Rapport

Préavis N° 2020 / 29

Métamorphose – Stade olympique de la Pontaise – travaux d’assainissement, de réfection, d’amélioration et de remplacement d’équipements – demande de crédit d’ouvrage

Présidence, rapporteur	M. Roland PHILIPPOZ, Socialiste
Membres	Mme Christine GOUMAZ, Socialiste
	Mme Muriel CHENAUX MESNIER, Socialiste rempl. M. KAMENICA
	Mme Anita MESSERE, UDC rempl. M. MOSCHENI
	M. Namasivayam THAMBIPILLAI, Socialiste
	M. Jean-Pascal GENDRE, Libéral-Radical
	M. M. Valéry BEAUD, Les Verts
	M. Daniel DUBAS, Les Verts
	M. M. Alain HUBLER, Ensemble à Gauche
	M. Valentin CHRISTE, Libéral-conservateur
Excusés	M. José MARTINHO, Le Centre
	M. Fabrice MOSCHENI, UDC
	M. Xavier DE HALLER, Libéral-radical
	M. Musa KAMENICA Socialiste
En présence de	M. Oscar TOSATO, directeur des sports et de la cohésion sociale (SCS)
	M. Patrice ISELI, chef de service du Service des sports
	M. Robert MOHR, adjoint au chef de service du Service des sports
	Mme Edith DEHANT, architecte et cheffe de projet au Service architecture
Lieu	Salle de presse du Stade olympique de la Pontaise, sise au Stade de la Pontaise
Date et horaires	Mardi 13 octobre 2020 de 13h à 15h20
Prise de PV	Mme Patricia CORONIL, assistante du conseiller municipal

En introduction, M. le Municipal remercie les participants d’avoir pu se rendre disponibles pour cette séance fixée dans un délai relativement court et pendant les vacances scolaires. Il présente les personnes qui l’accompagnent, M. Iseli, chef du Service des sports, M. Mohr adjoint au chef de service, Mme Dehant, architecte et cheffe de projet au Service d’architecture et Mme Coronil, que le soussigné remercie pour la prise des notes de séance.

Il introduit ensuite les travaux de la commission par une présentation du préavis. Celui-ci était prêt depuis un certain temps, mais des données liées au projet plus global des infrastructures prévues par *Métamorphose* étaient encore attendues. Il a aussi été décidé d’attendre le résultat du recensement de la Commission patrimoniale cantonale, afin de pouvoir en tenir compte. La demande de crédit d’ouvrage doit se traiter de manière urgente afin de permettre le déroulement d’Athletissima en 2021 tout en tenant compte des délais légaux de recours, des appels d’offres, des soumissions et adjudications, tout ceci pour autant que la Commission et ensuite le Conseil, l’acceptent.

Le préavis présente une demande de crédit d’ouvrage pour des travaux d’assainissement, de réfection et de remplacement d’équipements, dans le but de pouvoir utiliser le stade jusqu’en 2026 pour 1) accueillir Athletissima, manifestation phare de la ville de Lausanne, 2) organiser la Fête fédérale de gymnastique en 2025, 3) permettre son utilisation par le club de football Stade Lausanne-Ouchy, 4) accueillir le Lausanne

Préavis N° 2020/29 – Métamorphose – Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – demande de crédit d'ouvrage

Sport Athlétisme (la piste d'athlétisme prévue à la Tuilière ne sera aménagée qu'au terme de la construction d'un bâtiment du M3, qui accuse un retard) 5) permettre l'utilisation par les cadres de l'équipe suisse d'athlétisme et 6) loger le service des sports qui pourra y garder ses locaux pendant toute cette période de transition.

Une visite de 30 minutes des différents aménagements et travaux à réaliser permet aux commissaires de se représenter les différents points figurant au préavis.

Au retour de la visite, une discussion animée s'engage faisant ressortir trois points essentiels :

1. Les besoins/exigences formulés par Athletissima et la Diamond League pour garantir le maintien de la manifestation jusqu'en 2026
Les autres utilisateurs et les manifestations programmées
2. L'adéquation pour la ville d'investir un tel montant pour une durée de 6 ans
3. Les retombées financières et la participation du Canton au financement des travaux

Pour faciliter la lecture, les interventions et les réponses du Municipal et des collaborateurs de l'administration seront regroupées selon ces thèmes :

1. Les besoins/exigences formulés par Athletissima et la Diamond League pour garantir le maintien de la manifestation jusqu'en 2026.

Plusieurs intervenants mettent en évidence les difficultés de distinguer l'indispensable du superflu dans les différents objets du préavis. En quoi le fait de ne pas réaliser les travaux souhaités par Athletissima remettrait en question la réalisation des prochains meetings. L'impression que la Ville se plie une fois de plus devant des exigences de fédérations et associations sportives dérange plusieurs commissaires. Si certains travaux sont reconnus comme indispensables, particulièrement ceux en lien avec les aspects de sécurité, d'autres font penser qu'ils ne sont que liés au confort des athlètes et des différents usagers du stade. Par exemple, les prolongations des couloirs du 110 m haies, qui jusqu'ici ont été admis par Athletissima et la Diamond League et qui maintenant devraient être modifiés alors qu'en l'état ils ont permis d'excellentes performances, dont un record du monde en 2006. Est-ce vraiment nécessaire de réaliser ces adaptations pour 5 éditions du meeting ? D'autres travaux suscitent des interrogations, à réaliser pour les seuls besoins d'Athletissima, soit la création d'un 9^e couloir qui augmentera la sécurité des coureurs, mais permettra aussi de placer des écrans publicitaires LED le long de la piste. Un agrandissement de la zone de parcage des poids lourds nécessaires pour les transmissions audio-visuelles, avec une nouvelle emprise sur une bande herbeuse le long du chemin des Grandes-Roches interroge également.

D'autres commissaires relèvent l'importance du soutien des lausannois à Athletissima et les retombées positives pour la Ville. On ne peut ainsi pas négliger cette importance et il est normal de s'inquiéter de la suite après 2026. Pour autant, au vu des incertitudes, un tel investissement peut-il se justifier ?

Des commissaires relèvent que la dépense de 4.3 millions qui est demandée aujourd'hui n'ouvre pas une perspective pour le devenir d'Athletissima et la pérennité du stade, cette question devant appartenir, selon les mots mêmes du préavis, aux prochaines autorités communales. Si la fin du stade olympique était programmée dans le cadre de Métamorphose, celle-ci est maintenant discutée et devra être reprise en 2021.

Enfin, beaucoup se prononcent sur l'importance des travaux de sécurisation, certaines normes n'étant pas respectées, et soutiennent la réalisation des travaux indispensables afin de garantir à la fois la poursuite du meeting d'athlétisme, mais également de répondre aux besoins des autres usagers du stade.

Concernant les coûts, plusieurs personnes demandent des précisions sur les différents travaux à réaliser, leurs coûts et les risques de perdre l'organisation d'Athletissima s'ils ne sont pas réalisés selon les normes de la Diamond League. Des questions sur les retombées financières pour la Ville et des précisions sur les montants en jeu sont également demandées.

M. le Municipal et ses collaborateurs apportent des éléments de réponse. Le but est de maintenir un stade fonctionnel, jusqu'à sa nouvelle affectation : démolition ou maintien avec une nouvelle affectation (cf. le postulat de M. Beaud), restauration, etc. La Municipalité, se doit de réfléchir aux données récentes et de reconsidérer la situation du stade. Des travaux sont indispensables pour assurer de bonnes conditions d'utilisation aux athlètes et aux spectateurs qui attendent un certain confort (visibilité, qualité des sièges, des sanitaires, accueil, restauration, etc.). Les organisateurs de manifestations doivent répondre à un certain nombre de règles et respecter des normes ce qui est le cas pour Athletissima qui est retransmis sur des centaines de chaînes télévisuelles en direct ce qui nécessite des moyens techniques importants. Ce qui nécessite un nombre conséquent de câbles de retransmission vidéo, télévision, radio, raison pour laquelle une manière plus rationnelle de placer les camions a été présentée, ceci sans diminuer la surface engazonnée mais en déplaçant une haie. Il s'agit donc de prioriser des rénovations utiles pour les spectateurs, pour les athlètes, pour les organisateurs, afin que ces derniers puissent garder leur statut, au sein de la Diamond League. Ceci permet de générer des apports financiers pour organiser la manifestation – qui n'est donc pas financée uniquement par les subventions de la Ville et du Canton.

En rénover le stade de la Pontaise au strict minimum par rapport aux demandes, on permet la tenue de six meetings d'Athletissima ce qui permet à l'association Athletissima de réfléchir à son avenir et au format qu'elle entend prendre. Avec ces travaux, elle pourra rester dans le top five des manifestations organisées dans le cadre de la Diamond League, cela encore à six reprises. Jusqu'en 2026, le stade ne sera pas démoli et il lui faut être fonctionnel, apte à accueillir des manifestations en adéquation avec les attentes et les prérequis actuels. Par exemple, le Wifi est devenu maintenant indispensable, tant pour la billetterie que pour le confort des spectateurs.

M. le Municipal s'engage sur le fait que, si les travaux sont réalisés, Athletissima pourra être maintenu jusqu'en 2026 avec le soutien de la Diamond League. Il précise qu'une première évaluation du coût d'une mise aux normes demandée par Athletissima s'est chiffrée en 2016 à un montant de 16 millions, qui a pu être ramené au montant du préavis que nous examinons. A une demande de précision d'un commissaire, M. le Municipal précise que le directeur d'Athletissima a l'assurance de pouvoir maintenir le meeting au-delà de 2026. La Ville n'est pas l'interlocutrice de la Diamond League, c'est la direction d'Athletissima qui participe aux négociations et prises de décisions. Selon son directeur, si ces travaux et ces investissements ne sont pas réalisés, cela représente la fin de la manifestation à Lausanne. Après chaque meeting, l'IAAF effectue une évaluation et, lors des dernières éditions, elle a formulé des critiques dans certains domaines tels que l'accueil ou la zone mixte. Ce n'est pas la première fois qu'Athletissima fait des demandes de réfection et à plusieurs reprises les délais ont été repoussés d'années en années. C'est aussi pour cette raison que des éléments devant répondre aux normes y dérogent et qu'il faut y remédier maintenant.

Les autres utilisateurs et les manifestations programmées

Plusieurs commissaires et le Municipal ont relevé l'importance du stade pour les autres utilisateurs pour lesquels certains travaux sont indispensables, particulièrement sur le plan de la sécurité. On attend ainsi la venue de la Fête fédérale de gymnastique avec 60-70000 participants. Le Stade-Lausanne-Ouchy en bénéficiera également, le stade JA Samaranch n'étant pas homologué pour la Challenge Ligue. De même la Lausanne Sports Athlétisme et les cadres de l'athlétisme suisse.

2. L'adéquation pour la ville d'investir un tel montant pour une démolition annoncée en 2026

Plusieurs commissaires s'interrogent sur ce point, et demandent des précisions et arguments qui justifient cet engagement financier pour une si courte période. Les doutes sur le devenir du stade après 2026 sont importants. De mêmes, des questions sont posées sur l'état du stade, en particulier sa toiture, qui pourrait nécessiter des travaux importants et onéreux. Les 4,3 millions demandés dans ce préavis semblent pour certains nettement exagérés dans une période difficile ou d'autres besoins ne manquent pas de s'exprimer. D'autres commissaires ne doutent pas qu'il faut cet investissement pour maintenir Athletissima et bénéficier de ses retombées en terme d'image positive de la Ville et financières.

Plusieurs intervenants expriment des inquiétudes sur le devenir d'Athletissima après 2026 et celui de la Pontaise, en lien avec celui du stade de Coubertin. L'avis que le stade est en fin de vie comme infrastructure sportive et qu'il a déjà nécessité beaucoup d'investissement pour le maintenir en fonction fait penser que ce qui est demandé maintenant est exagéré.

M. le Municipal rappelle que Métamorphose est un projet qui prévoyait un certain nombre de stades dont les emplacements ont évolué en cours de route. La rénovation du stade Pierre de Coubertin, figure au plan des investissements pour plus de 32 millions, un stade qui doit permettre d'accueillir entre 6 et 8'000 personnes, et peut être complété par le montage d'échafaudages, permettant d'accueillir entre 6 et 8'000 personnes supplémentaires. Faire un tel stade pour Athletissima, qui interdira le passage des promeneurs aux alentours pour des questions de sécurité, demandera encore des décisions politiques. L'aménagement du stade de Coubertin tel qu'imaginé nécessite des échafaudages dont le prix de location varie entre 600'000-700'000 francs chaque année.

Aux incertitudes formulées sur l'après-2026, il n'est ainsi pas possible de répondre maintenant.

En réponse aux inquiétudes formulées concernant la toiture, les commissaires sont informées que l'objectif prioritaire était de sécuriser le béton et les fers, ce qui faisait partie du précédent préavis (traitement des fers, réagrégation). Dans ce préavis, puisque l'on ne sait pas si le stade va être maintenu, l'idée est de faire un bilan de l'état de celui-ci, afin de le rendre parfaitement fonctionnel. Concernant la toiture, un contrôle d'étanchéité est régulièrement effectué, mais dans ce cas, il s'agit de faire une étude structurelle et une vérification de l'état de cette dernière (environ CHF 30'000.- dans ce préavis) afin de la sécuriser pour les 5-6 prochaines années. A priori la toiture est saine, mais il est plus sûr de pouvoir s'appuyer sur une étude structurelle et ce préavis est aussi l'occasion de la proposer. Cette approche est objective et s'inscrit dans la suite de ce qui a déjà été effectué.

3. Les retombées financières et la participation du Canton au financement des travaux

Plusieurs commissaires relèvent qu'Athletissima apporte beaucoup au tourisme, donne de la visibilité et une image de la Ville ouverte sur le monde. Elle participe aux engagements pour donner une image positive de la Ville qui accueille la plupart des associations sportives internationales. Il faut donc soutenir Athletissima, mais comme relevé par l'un des commissaires, pas à n'importe quel prix.

Un commissaire souligne le manque de précision financière qui ne permet pas de savoir où il est encore possible de couper, ce qui entraîne l'obligation d'accepter la totalité du montant indiqué dans le préavis.

Concernant les engagements financiers, plusieurs personnes soutiennent qu'il serait opportun que Lausanne approche le Canton de Vaud pour solliciter sa participation financière aux travaux concernant Athletissima. En effet, si le Canton soutient l'organisation annuelle de la manifestation à hauteur de 50 % avec Lausanne, il serait logique que le Canton prenne également à sa charge 50% des crédits d'investissement, afin de montrer que lui aussi souhaite qu'Athletissima reste à Lausanne. Il semble intéressant de transmettre ce message au Conseil d'Etat, dans le but de soulager la Ville.

M. le Municipal et ses collaborateurs soulignent que lorsqu'on organise une manifestation, il y a toujours des retombées économiques. Le principe est que chaque personne venant à Lausanne dépense de l'argent et engendre des entrées. Plus de 100 pays retransmettent Athletissima, ce qui représente un double bénéfice en termes de rentrées et d'image pour Lausanne. Un rapport à ce sujet sera joint aux notes de séances. La taxe sur les divertissements et la taxe de séjour sont elles aussi des sources de revenu. Athletissima est une manifestation de portée internationale et il est avéré, qu'elle porte loin l'image de Lausanne (notoriété). Ces questions des retombées sont légitimes, et reviennent régulièrement à la direction du Service des sports.

En ce qui concerne la sollicitation auprès du Canton, 14 millions lui ont été demandés pour les deux nouvelles infrastructures (CSM Malley 9 millions et Stade de la Tuilière 5 millions). Ces dernières sont encore en discussion dans les commissions du Grand Conseil. Le directeur n'est pas inquiet, car les montants sont déjà réservés. Le Fonds du sport ne subventionne en principe pas les rénovations mais la direction du Service vérifiera si une demande a été faite pour le stade de la Pontaise, et le cas échéant, informera sur la réponse.

M. le Municipal signale qu'il est possible de retrouver (Google) l'étude faite en 2001 par la faculté des Hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne sur les retombées économiques d'Athletissima. Une étude plus récente existe sans doute, mais selon celle de 2001, ce sont 4.8 millions de retombées directes (1,5 millions de retour financier indirect, dont 1,2 millions pour la région de Lausanne, CHF 310'000.- pour l'hôtellerie, et CHF 174'000.- pour le commerce de détail).

Vœu :

Sur proposition de l'un de ses membres, la Commission a formulé un vœu à l'intention de la Municipalité, accepté à l'unanimité :

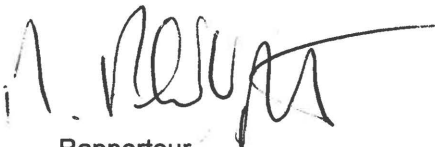
La commission souhaite que la Municipalité approche le Canton pour solliciter sa participation financière aux travaux concernant Athletissima, à hauteur de 50% des crédits d'investissements.

Vote des conclusions :

Parvenue au terme de ses travaux, la commission vote les conclusions en bloc ;

Oui :	5
Non :	4
Abstention :	1

Lausanne, le 11 novembre 2020


Rapporteur

Les commissaires ont reçu, avec les notes de séances, divers documents concernant les retombées financières, les exigences pour les organisateurs ainsi que le projet de transformation de 2016 (PONTAISE Evaluation des coûts pour fonctionnement selon Athletissima Durée 10 ans).